





Le tir comprend, outre le tir de loisir, plusieurs disciplines définies dans l'article 1er des statuts de la FFTir, dont les disciplines émanant des Fédérations Internationales auxquelles la FFTir est affiliée, regroupant chacune des épreuves pour lesquelles des compétitions sont organisées dans différentes catégories d'âges et de sexes.

Liste des disciplines

Haut-Niveau (olympiques et mondiales): Carabine, Pistolet, Plateaux

<u>Mondiales</u>: Arbalète, Armes Anciennes, Bench-Rest, Silhouettes Métalliques, Tir Sportif de Vitesse.

Nationales : Ecoles de Tir, Tir aux Armes Réglementaires.

Liste des épreuves pour chaque discipline

Carabine:

Carabine 10m - Carabine 60 Balles Couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 50m - Carabine 60 Balles Couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 300m - Cible Mobile et Cible Mobile Mixte à 10m - Cible Mobile « 30+30 » et Mixte à 50m

Pistolet:

Pistolet précision, standard et vitesse à 10m – Pistolet 25m, standard, vitesse olympique et percussion centrale à 25m - Pistolet à 50m

Plateaux:

Fosse Olympique - Skeet Olympique - Double Trap

Arbalète:

Arbalète Field à 18m et IR 900 - Arbalète Match à 10m et 30m

Armes Anciennes:

Colt (origine), Cominazzo, Miquelet, Hizadaï, Kuchenreuter, Lorenzoni, Manton, Mariette (réplique), Maximilien, Minie, Tanegashima, Tanzutsu, Vetterli, Walkyrie, Withworth, Lamarmora, Pennsylvannia, Malson.

Bench-Rest:

Carabine BR Légère - Carabine BR Lourde - Carabine Hunter - Carabine 22 Hunter

Ecoles de Tir:

Arbalète Field à 10m - Carabine précision et 3x10 à 10m - Cible Mobile à 10m - Pistolet précision, 3/7 et Vitesse à 10m - Plateau, mini fosse et mini skeet

Silhouettes Métalliques :

Carabine 22 LR : légère et silhouette - Carabine Gros calibre : légère et silhouette - Field : visée ouverte et visée optique - Gros Calibre : revolver, production, unlimited, debout - Petit Calibre : revolver, production, unlimited, debout

Tirs aux armes réglementaires :

Arme de poing à 25m – Armes de poings Authentiques à 25 m - Vitesse Militaire à 25m - Carabine militaire à verrou 22 LR à 50m - Fusil à verrou à 200m - Fusil modifié à 200m - FSA à 200m - « Gros Calibre » - FSA à 200m - « Petit Calibre » (calibres .222 et .223)

Tir Sportif de Vitesse:

Arme de poing (Handgun) : Modified – Open – Classic – Production – Revolver – Standard-Air

Arme d'épaule (Rifle) : Open Semi Auto Rifle – Standard Semi Auto Rifle – Open Manual. Action Rifle – Standard Manual Action Rifle – Mini Rifle Open – Mini Rifle Standard.





A. REGLES GENERALES	7
A.1. PARTICIPATION	8
A.1.1. Conditions	8
A.1.2. Code vestimentaire	
A.1.3. Dérogations	
A.1.4. Catégories d'âges	
A.1.5. Surclassements	
A.1.6. Inscriptions	
A.1.7. Cas Particuliers	
A.1.8. Records	
A.1.9. Mutations	
A.1.10. Podiums	
Tenue sur le podiums : voir A.1.2. Code vestimentaire	
A.2. ORGANISATION	17
A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France	17
A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs	18
A.2.3. Programme	
A.2.4. Calendrier	
A.2.5. Arbitrage	20
A.2.6. Récompenses	
A.2.7. Palmarès	
A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX	22
A.3.1. Qualification	
A.3.2. Buts	
A.3.3. Résultats	22
A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	23
A.4.1. Qualification	23
A.4.2. Buts	23
A.4.3. Résultats	
A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST	
A.5.1. Qualification	24
A.5.2. Buts	24
A.5.3. Résultats et fiches d'engagements	24
A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV	25
A.6.1. Qualification	25
A.6.2. Buts	25
A.6.3. Résultats et inscriptions	25
A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE	26
A.7.1. Qualification	
	26
A.7.3. Inscription individuelle et par équipe pour les Disciplines à Quota de places et Disciplines	26
A.6.2. Buts	26 26 26 26



B. RÈGLES SPÉCIFIQUES	29
B.1 RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD	31
B.1.1. Participation B.1.2. Championnats de France	31 31
B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M	32
B.2.1. Participation	33
B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET CARABINE 22 HUNTER	35
B.3.1. Participation	35 35
B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 ET 50 M	37
B.4.1. Participation	
B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES	38
B.5.1. Participation	
B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR	42
B.6.1. Participation	
B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT	43
B.7.1. Participation	
B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES	44
B.8.1. Participation	44 45
B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES	46
B.9.1. Participation	46 46
B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE	47
B.10.1. Participation	47 48
C. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	49



A. RÈGLES GÉNÉRALES



A.1. PARTICIPATION

A.1.1. Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE les tireurs :

- En possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTir et validée par :
- Le médecin, attestant de l'aptitude à la compétition (certificat médical autorisé)
- Le Président du club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.
- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1.) et défini pour chaque niveau.
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits béta-bloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès. Ces mesures sont indépendantes de celles qui pourraient résulter de la procédure disciplinaire engagée en cas d'analyse positive suivant la recevabilité des justifications thérapeutiques éventuellement fournies. Pour chaque compétition, et en fonction du niveau de celle-ci, un représentant de la société de tir, du comité départemental, de la ligue ou de la FFTir doit être désigné pour représenter les instances concernées lors des contrôles antidopage qui pourraient y être organisés.

Les participants s'engagent à utiliser des équipements (armes, munitions, optiques, accessoires, substances) correspondant aux normes spécifiques définies par les règlements nationaux et/ou internationaux pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernées, et détenus en conformité avec la législation française en vigueur. Ils doivent être en mesure de présenter les pièces administratives de leurs équipements aux autorités compétentes (factures, autorisations de détention, certificats du banc d'épreuve et, par exemple, dans le cadre des Armes Anciennes, les certificats d'expertises établis par un expert agréé auprès des tribunaux ...).

Les dispositions prises par les règles générales des Fédérations Internationales concernant la dimension des logos des annonceurs sur les vêtements de tir ou les armes ainsi que les restrictions d'utilisation de certains équipements sont, sauf avis contraire de la Direction Technique Nationale, applicables lors des compétitions organisées à tous niveaux dans le cadre de la GESTION SPORTIVE.



Une tenue appropriée (voir paragraphe A.1.2. Code vestimentaire) devra être observée sur les pas de tir et lors des cérémonies de remise des médailles. Elle doit également permettre l'identification du club, de la ville ou de la région d'appartenance et de promouvoir l'image du tir auprès du grand public et des collectivités locales et territoriales. Ces dernières sont particulièrement intéressées par leur promotion.

Les participants aux manifestations organisées par la FFTir et ses organes décentralisés sont susceptibles d'être photographiés ou filmés par des personnels mandatés par la FFTir. Sans contrevenir à l'article 9 du Code Civil, à la réglementation en vigueur, en acceptant sa participation à la compétition ou manifestation pour laquelle il est engagé, le licencié :

- Garantit ne pas être lié par une exclusivité quelconque relative à l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de son image ou de son nom,
- Autorise librement et à titre gratuit, la FFTir au même titre que toutes personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait se substituer, notamment ses organes décentralisés, à le photographier et le filmer dans le cadre de l'événement sportif auquel il participe,
- Concède, à titre gratuit, le droit de reproduire, modifier et diffuser les photographies et films ainsi réalisées aux stricts objectifs d'information, de formation, de communication et de promotion du tir sportif et de loisir, à des fins non commerciales, sur tous les supports légaux, pour une durée de 5 ans (à compter du premier jour de la manifestation concernée) tacitement renouvelable.

En cas de désaccord avec ces dispositions, le licencié devra, 10 jours avant le début de toute manifestation (date officielle mentionnée sur le calendrier national) ou 10 jours avant la date de reconduction, envoyer au siège social de la FFTir (38, rue Brunel - 75017 PARIS) son refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Il pourra alors être identifié sur les lieux de pratique par un dossard de couleur différente à celle des autres participants.

A.1.2. Code vestimentaire

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Pour remédier à cette situation et parvenir à un changement positif, le Comité Directeur prévoit les orientations suivantes sur les championnats de France de France :

Au niveau des échelons départementaux, régionaux et nationaux :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.



Concernant particulièrement les règles vestimentaires du pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenues sportives rappelant si possible l'appartenance à leur Club.

Rappel pour les disciplines ISSF :

Durant les compétitions les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera un avertissement.

<u>Au niveau national pour l'ensemble des disciplines,</u> sur le protocole et les podiums seront autorisés :

- Pantalon de survêtement ou pantalon en toile de couleur unie. Jeans interdits.
- Pour la partie haute du corps : tenue de club ou haut de survêtement.
- Chaussures de sport ou de ville obligatoires.
- Tongs et sandales interdites.
- Short de couleur unie, (longueur minimum et maximum réglementée).
- Jupe autorisée (longueur minimum et maximum réglementée).

Contrôle systématique de la tenue lors du contrôle des équipements ou de la licence.

Ces règles seront mises en place ultérieurement sur les échelons qualificatifs. Un important travail de prévention sera effectué à ces niveaux de compétition.

Mise en place sur tous les championnats de France d'une chambre d'appel – seules les personnes portant une tenue respectant ce règlement seront appelées sur le podium.

A.1.3. Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition (par exemple les étapes des Circuits Nationaux) ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par écrit (mail ou courrier), demander une dérogation pour être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue. Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site ITAC. Ces dérogations seront accordées :

- À l'échelon départemental : par le Responsable Compétition de son département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.
- À l'échelon régional : par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.



Le Responsable compétitions départemental (RCD) et le Responsable compétition Ligue (RCL) ont toutes latitudes à leur niveau de compétence pour accepter ou refuser les demandes éventuelles de dérogation.

Les demandes de dérogations sont obligatoires même pour les tireurs appartenant à une ligue n'organisant pas une discipline.

Il est de la responsabilité du tireur de demander, au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation. Il transmettra, aussitôt, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son Département ou au RCL de sa ligue.

Cas des tireurs convoqués par la Direction Technique Nationale (réunions, stages, compétitions...) aux mêmes dates que les échelons qualificatifs de leur département ou ligue :

Pour être prise en compte, la dérogation devra être impérativement accompagnée d'un résultat, indispensable pour le classement du tireur au palmarès du Championnat Régional concerné. Les tireurs se verront attribuer par ordre de priorité les résultats obtenus :

- Lors de l'événement pour lequel ils ont été convoqués,
- Lors du championnat départemental concerné,
- Lors du championnat de France de l'année précédente.

Aucun autre résultat ne pourra être pris en considération.

Cas des tireurs faisant partie des collectifs nationaux de préparation ISSF (hors groupe Relève) :

En raison de leur planning de compétition internationale chargé, les tireurs inscrits sur la liste officielle des collectifs de préparation seront automatiquement qualifiés pour le championnat de France sans avoir à participer aux échelons qualificatifs.

Cette qualification automatique s'appliquera pour l'épreuve dans laquelle ils sont intégrés au collectif et :

- pour la saison 10 m : aux épreuves pistolet Vitesse 10 m et Standard 10 m pour les pistoliers et à l'arbalète Match 10 m pour les carabiniers,
- pour la saison 25/50 m : aux épreuves pour lesquelles les tireurs se seront engagées par écrit à participer en début de saison.

Les quotas de qualification afficheront le nombre maximum de places disponibles sur le championnat de France. A ce chiffre, devra être enlevé le nombre de tireurs faisant partie des collectifs pour connaître les places accessibles à la qualification par le biais des échelons qualificatifs.



A.1.4. Catégories d'âges

Poussins	PF/PG	nés après le 31/12/06
Benjamins	BF/BG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/06
Minimes	MF/MG	nés entre le 01/01/03 et le 31/12/04
Cadets	CF/CG	nés entre le 01/01/00 et le 31/12/2002
Juniors	JF/JG	nés entre le 01/01/97et le 31/12/99
D1 - S1	D1/S1	nés entre le 01/01/72 et le 31/12/96
D2 - S2	D2/S2	nés entre le 01/01/57 et le 31/12/71
D3 - S3	D3/S3	nés avant le 01/01/57

Voir catégories spécifiques Arbalète et TSV dans les règles spécifiques.

A.1.5. Surclassements

Les tireurs ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Les possibilités de surclassements sont définies comme suit :

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.
- Dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.
- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves (voir règles spécifiques).

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement. Le passage de la catégorie féminine à la catégorie masculine n'est pas considéré comme un surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport ou un médecin agréé par la FFTir. Pour les tireurs majeurs (filles ou garçons) la licence validée par un médecin attestant de l'aptitude à la compétition est suffisante (certificat médical autorisé).



A.1.6. Inscriptions

A.1.6.1. Inscriptions individuelles

Pour une épreuve donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie :

- Dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance),
- Dans une catégorie de surclassement, si celle-ci est imposée au sein d'une épreuve, et dans les limites précisées pour chaque discipline, détail dans le tableau des quotas et points (§ C)

A.1.6.2. Inscriptions par équipe

Le palmarès par équipe existe dans toutes les disciplines et épreuves. Ces palmarès sont calculés lors des championnats de France individuels à partir du moment où une équipe complète, dans une catégorie donnée, est engagée. Les règles propres à chaque discipline sont définies dans les parties spécifiques. Pour chaque catégorie concernée, l'équipe est composée de trois tireurs au minimum, qualifiés et classés individuellement dans l'épreuve, sauf pour les disciplines et épreuves où un classement par équipe différent est établi et pour l'épreuve Double-Trap (voir règles spécifiques plateau). Pour les Ecoles de Tir, les équipes mixtes sont autorisées dans chaque catégorie Poussin, Benjamin et Minime. Un Club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie. Cette inscription se fait à l'aide des documents administratifs fournis par la FFTir dans les délais fixés.

Rappel: Ce sont les clubs qui donnent à la FFTir les noms des tireurs composant l'équipe avant la compétition et non la FFTir qui prend en compte les trois meilleurs scores des tireurs du club pour le classement par équipe.

A.1.7. Cas Particuliers

A.1.7.1. Étrangers

Les étrangers licenciés à la FFTir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque Titre ni une sélection en Equipe de France. Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la FFTir, peut faire partie d'une équipe.

Rappel:

Dans le cadre des disciplines à quota, pour l'édification du palmarès national des championnats régionaux, les étrangers seront considérés comme tous les autres tireurs.

Déroulement des finales comportant un tireur ET

Tout étranger s'il veut participer à un échelon qualificatif ou à un championnat de France devra être en possession d'une licence fédérale à jour. La seule exception à cette règle sera le cas d'un double classement lors du championnat de France (classement championnat de France et classement international – ex : TSV)



Accès aux finales:

Le nouveau format des finales ISSF par élimination nécessite de préciser les modalités d'accès des étrangers à ces finales. Ces modalités d'accès sont détaillées par épreuve cidessous :

Epreuves Pistolet et Carabine 10 m :

- 1 étranger maximum sera accepté en finale (sous réserve de qualification pour celle-ci)
- le résultat fait par l'étranger n'altère pas le classement des français entre eux.
- lors des tours par élimination successive, si le tireur étranger se retrouve classé à la dernière place, il est éliminé en même temps que le dernier français.

Epreuves Pistolet 50 m et Carabine à 50 m :

- 2 étrangers maximum seront acceptés en finale (sous réserve de qualification pour celle-ci)
- le résultat fait par l'étranger n'altère pas le classement des français entre eux.
- lors des tours par élimination successive, si le tireur étranger se retrouve classé à la dernière place, il est éliminé.

Epreuves Pistolet Vitesse 25 m, Pistolet 25 m, Pistolet Vitesse 10 m et Plateau :

- aucun tireur étranger ne sera accepté en Finale

Pour les épreuves IAU, tous les étrangers qualifiés sont acceptés en finale en fonction des places disponibles.

A.1.7.2. Handicapés Physiques

Pour les épreuves ISSF :

Les handicapés physiques doivent être licenciés à la Fédération Française Handisport et à la FFTir, pour participer aux différents échelons de qualification et aux Championnats de France. La Convention établie entre la FFH et la FFTir en février 2000, définit pour les handicapés physiques les modalités suivantes :

Les handicapés physiques peuvent éventuellement participer à des compétitions organisées, soit par la FFH, soit par la FFTir, soit par les deux, suivant les possibilités définies ci-dessous. En fonction des cas, ils doivent se référer aux règlements correspondants.

Pour toutes les épreuves 10 m : un classement spécifique réservé aux handicapés physiques est géré par la FFH. Ces derniers ne sont plus inclus dans les classements de la FFTir. Pour toutes les épreuves Écoles de Tir : la FFH a mis en place un programme spécifique ne correspondant pas aux critères (catégories d'âges, programmes de tir, calendrier) des disciplines FFTir. Pour ces raisons, la FFH organise elle-même ses propres échelons qualificatifs et le Championnat de France en dehors des structures de la FFTir. En conséquence, les jeunes handicapés ne peuvent pas participer aux programmes de la FFTir.

Pour toutes les épreuves Carabine et Pistolet 25-50 m : la FFH organise son propre Championnat de France dont les modalités de participation sont définies dans le règlement FFH. Toutefois, les tireurs handicapés peuvent également participer au Championnat de



France 25-50 m organisé par la FFTir. Leur qualification dans le cadre des disciplines à quotas doit se faire par le biais du circuit Gestion Sportive de la FFTir.

Pour toutes les épreuves hors ISSF :

Ils verront leurs résultats apparaître dans le palmarès FFTir au rang qui leur revient avec la mention HP sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils pourront le cas échéant participer aux finales en fonction des places disponibles, et recevoir une médaille ou un diplôme correspondant à leur performance. La FFTir leur permettra, dans le mesure de la capacité d'accueil des stands, une qualification hors quota ou hors point de qualification pour les championnats de France, sous réserve de participation aux échelons qualificatifs.

A.1.7.3. Hors Match

L'inscription hors match HM permet de figurer au palmarès à la place déterminée par le score, mais interdit la délivrance d'une récompense ou d'un titre (problèmes médicaux, participation avec dérogation de lieu pour obtenir une qualification...). Cette inscription concerne également les tireurs non qualifiés au Championnat de France qui tirent leur épreuve pratique du Brevet professionnel ou du Brevet Fédéral. Ils ne pourront pas participer au classement par équipe.

A.1.8. Records

Les records, tant en individuel que par équipe, ne peuvent être homologués que si un classement officiel est établi. Les records de France individuels et par équipe peuvent être établis dans les catégories officielles au niveau international de toutes les épreuves gérées par la FFTir. Cependant, pour promouvoir les catégories jeunes, des records de France sont établis dans les catégories de PF à CG.

Un tireur classé dans sa catégorie réelle peut établir et battre un record de France dans la (les) catégorie (s) d'âge supérieure (s) sous réserve que le programme des épreuves soit identique. Un tireur surclassé peut établir et battre un record de France soit :

- Dans sa catégorie réelle,
- · Dans sa catégorie de surclassement,
- · Dans les deux.

Les records de France, pour être homologués, ne peuvent être réalisés :

- à l'échelon national qu'aux :
 - Championnats de France.
 - Sélections Nationales.
- à l'échelon international que dans le cadre des équipes de France sélectionnées par la FFTir.

La liste des records de France est disponible sur le site internet fédéral et est mise à jour régulièrement.



A.1.9. Mutations

L'article 9 du règlement intérieur décrit la procédure à suivre pour demander une mutation en cours de saison ainsi que les conditions de validité d'une telle demande.

Ce texte sous-entend que la mutation n'est autorisée, en cours de saison sportive, que si le tireur n'a participé à aucune compétition inscrite au calendrier de la Gestion Sportive. Par « saison sportive », on entend la période de l'exercice fédéral qui commence le 1er septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante. **Une exception sera faite si le président du club quitté ne s'oppose pas à cette mutation**. Dans ce cas elle pourra être acceptée même si le tireur concerné a déjà tiré un échelon qualificatif dans une discipline.

Toutefois, les compétitions nationales de la Section Compétition organisées après le 1er septembre (exemple : championnat de France 300 m) et rattachées, sur le plan sportif, à la saison précédente seront considérées, au plan des mutations, comme faisant partie de la saison antérieure.

La mutation ne devient effective que lorsque le Président de la société de tir quittée a fait suivre au nouveau Président les documents administratifs et sportifs concernant l'intéressé, ou, en l'absence de transfert de ce dossier, 15 jours après l'envoi de la lettre recommandée de démission au Président de la société quittée. Il est donc indispensable que la procédure de mutation soit enregistrée par le système ITAC au minimum un mois avant la date de la 1ère compétition officielle des épreuves qualificatives de la Gestion Sportive à laquelle souhaite participer l'intéressé.

A.1.10. Podiums

En cas de refus de monter sur le podium ou de manifestation hostile envers l'organisation, la disqualification du tireur sera prononcée et le classement sera modifié en conséquence. Si la personne est excusée au moment de la remise des médailles , elle peut se faire représenter par une personne qui restera au pied du podium pour prendre sa médaille. Si le tireur n'est pas excusé, la médaille ne sera ni distribuée, ni envoyée. Il en va de même pour les podiums par équipe.

Tenue sur le podiums : voir A.1.2. Code vestimentaire



A.2. ORGANISATION

Conformément aux différents articles du Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), l'organisation du tir sportif est définie comme suit :

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS	
ARMES ANCIENNES	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX OU INTERDÉPARTEMANTAUX	
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	QUALIFICATIFS EN 1 OU 2 FOIS (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	
BENCH-REST	QUALIFICATION AU TOTAL DU MEILLEUR RESULTAT	MATCHS DE QUALIFICATION	
CARABINE 22 HUNTER	QUALIFICATION DES 45 MEILLEURS DU CLASSEMENT NATIONAL	MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL	
ARBALÈTE MATCH 30M	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	
ÉCOLES DE TIR PLATEAUX PLATEAUX	RÉGIONAUX <u>OBLIGATOIRES</u>	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	
TIR SPORTIF DE VITESSE	PARTICIPATION À UNE ÉPREUVE DU CIRCUIT NATIONAL	MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL	
10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALÈTE FIELD 18M ARBALÈTE FIELD 18900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES 300M	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	
CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS 10m - 25/50m Plateaux Écoles de Tir cible Arbalète Field 18m	VOIR RÈGLES SPÉCIFIQUES	NIVEAU DÉPARTEMENTAL et /ou NIVEAU RÉGIONAL	



A.2.1.1. Principe de qualification par quota

Le principe de qualification aux épreuves des disciplines suivantes 10 mètres, 25-50-300 mètres, Écoles de Tir 10 mètres, TAR, Carabine 22 Hunter, Arbalète Field 18m et Arbalète Field IR900, s'effectue par un système de quota.

Un nombre de places a été déterminé en fonction de chaque catégorie. Il est obtenu en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors :

- du Championnat Régional,
- du match de qualification,
- des matchs du circuit national 22 hunter
- du match validé par la DTN dans le cadre d'une dérogation (voir A.1.3.).

Les tireurs ex-aequo seront départagés selon la méthode des barrages dans le respect des règles en vigueur des fédérations internationales, sauf pour les disciplines ISSF se tirant sur cible papier : le barrage au nombre de mouches sera remplacé par celui de la dernière série.

Ainsi, pour les départements et les ligues qui organiseront certaines épreuves sur cibles électroniques, ils devront impérativement appliquer le règlement des barrages correspondant aux cibles papier afin de préserver l'équité.

Le classement sera établi avec les palmarès nationaux des championnats régionaux par épreuve et catégorie. Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans les tableaux spécifiques à chaque discipline (voir annexe tableaux).

A.2.1.2. Autres principes de qualification

Les seules épreuves concernées sont :

- l'Arbalète Match 30 mètres.
- L'Arme Ancienne
- le Bench-Rest
- le Plateau (Adultes et Écoles de Tir)
- la Silhouette Métallique
- le TSV

Voir Règles spécifiques, principes et barèmes pour chaque discipline.

A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs

Le Responsable Compétition Ligue, sous couvert du Conseiller Technique Régional lorsqu'il y en a un dans la ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

Conformément au Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), article 42, « les comités départementaux et les ligues ont vocation à organiser les compétitions à leur échelon dans toutes les disciplines en fonction des directives de la Direction Technique Nationale. Le déroulement des épreuves devra être entièrement conforme aux dispositions définies dans le Règlement Gestion Sportive et aux règlements sportifs spécifiques à celles-ci. L'organisation ne pourra y apporter aucune modification sans accord préalable de la Direction Technique Nationale».



Des aménagements quant à l'application du règlement de la Gestion Sportive sont possibles lorsque, notamment, les installations ou stands n'existent pas dans un département ou dans une ligue. Les dérogations sont données par le Directeur Technique National.

A.2.3. Programme

À tous les niveaux de la Gestion Sportive, les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements Internationaux, Nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve :

- Ce tir doit correspondre au programme des championnats de France.
- Des « finales » peuvent être organisées dans certaines épreuves. Les titres seront alors décernés à l'addition des résultats du match classique et de la finale. Seul comptera pour une qualification en vue des championnats ultérieurs le total obtenu au match classique avant finale.

Au Championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées. Dans ce cas, pour les épreuves comprenant une Finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries.

Pour les épreuves ne comprenant pas de Finale, le palmarès sera établi à partir du classement général effectué avec les résultats des différentes séries.

A.2.4. Calendrier

Les dates et lieux des Championnats de France et des Sélections Nationales, ainsi que les dates limites d'organisation des Championnats Régionaux ou matchs de qualifications sont fixés par la FFTir (voir calendrier). Le cas échéant, des modifications peuvent y être apportées. Dans ce cas, le calendrier réactualisé sera diffusé dans les organes de communication de la FFTir.

Les nouvelles modalités de qualification mises en place (quota) nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons qualificatifs, fixées par la FFTir et notamment celles des Championnats Régionaux. Ces directives doivent être impérativement suivies (voir calendrier) et aucune dérogation ne sera accordée.

Dans le cadre ainsi déterminé, les ligues ont toute latitude pour établir leur calendrier et déterminer les dates d'organisation des Championnats Départementaux ou d'en fixer les dates limites. Elles doivent envoyer ces informations à la FFTir avant le début de tout Championnat.



A.2.5. Arbitrage

A.2.5.1. Site d'accueil

Pour les installations temporaires :

Les lieux temporaires recevant l'organisation des échelons qualificatifs doivent être conformes aux normes sportives de chaque discipline. Le jury constitué lors de ces manifestations doivent s'assurer de cette conformité sportive et dresser un PV de conformité à afficher sur le lieu du championnat. A cet effet les jurys d'homologation des installations sur les différents échelons doivent faire part de leurs remarques pendant le montage des installations afin que les organisateurs aient le temps de procéder aux modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Pour les stands de tir :

Si les compétitions se déroulent sur un stand de tir, celui-ci doit avoir reçu l'homologation fédérale.

A.2.5.2. Organisation

Les règles d'arbitrage, conformément aux règlements officiels, sont celles définies par la FFTir à la date de la manifestation.

Les modifications éventuelles du règlement ISSF 2017 (sortie janvier 2017) ne pourront s'appliquer de manière totale ou partielle en France qu'à compter du 1^{er} septembre 2017.

Rappel sur le nouveau décompte des points des disciplines ISSF :

<u>Pour l'épreuve carabine 10 m,</u> les points sont comptés pour les échelons régionaux et départementaux ainsi que pour le circuit national, au dixième et ce pour toutes les catégories.

<u>Pour l'épreuve carabine 60 Balles Couché 50 m</u>, les points seront comptés pour l'échelon régional, départemental et pour le circuit national au dixième **pour toutes les catégories.**

Dans le but d'uniformiser la présentation des plans de tir pour les compétitions ISSF, c'est l'heure du 1^{er} coup de match (et non l'heure de début de la période de préparation et d'essai) qui sera affichée sur ceux-ci dorénavant et à tous les niveaux qualificatifs.

Les compétitions régionales sont organisées en coordination avec le Responsable Compétition Ligue et le CTR ou le CTN faisant fonction de CTIR lorsque la Ligue en possède un et, dans la mesure du possible, d'un membre de la CNS pour les Matchs de qualification.

Championnats Départementaux

L'arbitrage est organisé par la Commission Départementale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours d'au moins un arbitre national désigné obligatoirement par la ligue.

Championnats Régionaux

L'arbitrage est organisé par la Commission Régionale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours d'au moins un arbitre national.



Matchs de qualification

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours dans la mesure du possible d'un Membre de la CNS.

Championnat de France et Sélections Nationales

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale.

A.2.5.3. Vérifications des Résultats

• Pour les disciplines « Cible » :

Au niveau national, s'il y a contestation du résultat, le tireur aura accès à ses cartons uniquement s'il pose une réclamation. En revanche, aux niveaux départemental et régional, les Comités Départementaux et les Ligues ont toute latitude pour en autoriser l'accès.

Lors des tirs sur cibles électroniques, le tireur peut, à sa demande, disposer de la bande de résultats dès la fin du délai de réclamation.

• Pour les disciplines Plateau, Silhouettes Métalliques, T.S.V. et Arbalète Field :

À tous les niveaux des échelons qualificatifs, à la fin de chaque planche (ou série), le tireur peut vérifier la transcription de son résultat. Il signe la fiche de contrôle.

Rappel:

Les résultats indiqués sur les fiches d'engagement au Championnat de France sont visés impérativement par le Responsable Compétition Ligue ou son représentant.

A.2.6. Récompenses

Les Comités Départementaux et les Ligues ont toute latitude pour l'attribution des récompenses lors des championnats organisés à leur échelon.

A.2.7. Palmarès

Les palmarès des Championnats organisés devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

- · Échelon qualificatif concerné,
- · Nom du stand.
- · Nom du département ou de la Ligue organisatrice,
- · Dates et lieu de la compétition,
- Épreuve et catégorie,
- · Numéro de licence des tireurs,
- · Niveaux qualificatifs si nécessaires.
- Responsable de l'officialisation des palmarès.

Dans le cadre des Disciplines pour lesquelles la qualification dépend des quotas de participants (10m, 25-50-300m, Ecoles de Tir 10m, Arbalète Field, TAR et TSV), le Palmarès doit correspondre très exactement au format nécessaire à l'exploitation rapide des données par l'OCC-FFTir.



A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX

A.3.1. Qualification

L'accès aux Championnats Départementaux ou Interdépartementaux est libre. Cette participation est obligatoire, dans certaines disciplines (voir A.2.1 Principes de qualification aux Championnats de France).

A.3.2. Buts

Délivrer le titre de Champion Départemental individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier pour les Championnats Régionaux.

Qualifier directement pour les Championnats de France les tireurs ayant réalisé le minimum à faire 1 fois (sous réserve de participation au championnat régional).

Permettre aux tireurs de réaliser le minimum à faire 2 fois leur autorisant une qualification ultérieure au Championnat de France, sous réserve de confirmation au cours de l'échelon régional.

Les fiches d'engagement pour les Championnats de France ne seront remises aux tireurs qui se seraient qualifiés en 1 fois lors du Championnat Départemental qu'à l'issue du Championnat Régional.

A.3.3. Résultats

Le Comité Départemental organisateur de la compétition envoie, dans les 5 jours qui suivent, le palmarès aux Comités Départementaux ayant éventuellement participé, au Responsable Compétition Ligue et à l'OCC-FFTir.



A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

A.4.1. Qualification

Pour chaque épreuve et catégorie données, les Ligues fixeront des points d'accès obligatoirement inférieurs d'au moins 5 points à ceux fixés pour la qualification à faire en 2 fois, lorsqu'ils existent, pour l'accès aux Championnats de France.

Les Ligues peuvent, si elles le souhaitent, utiliser le principe des quotas de places dans le cadre de l'accès au Championnat Régional (voir A.2.1.1.).

Ou encore, autoriser aux tireurs l'accès libre aux Championnats Régionaux, à condition qu'ils aient participé au Championnat Départemental.

La participation aux Championnats Régionaux est obligatoire, sauf pour les Disciplines Bench-Rest, Carabine 22 Hunter et Tir Sportif de Vitesse, dont les principes de qualification sont différents.

A.4.2. Buts

Délivrer le titre de Champion Régional individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier directement pour les Championnats de France les tireurs ayant participé au Championnat Régional ou réalisé :

- · Le point minimum à faire 1 fois,
- Le point minimum à faire 2 fois, déjà obtenu une première fois lors des Championnats Départementaux,
- Un résultat leur permettant d'être sélectionné dans le cadre des quotas de participation.

A.4.3. Résultats

À l'issue de la compétition, le Responsable Compétition de la ligue envoie le palmarès des Championnats à l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier). Ce palmarès envoyé sous forme de fichier « ISIS » doit correspondre au format informatique défini par la FFTir et particulièrement dans le cas des disciplines à quota où le classement des tireurs permet ou non leur qualification et le cas échéant :

• Donne aux tireurs qualifiés que ce soit lors de l'échelon départemental ou de l'échelon régional, après y avoir apposé sa signature et son tampon, la fiche d'engagement aux Championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir et les résultats correspondants obtenus lors des Championnats Départementaux et Régionaux.



A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST

La liste officielle des Matchs de qualification aux Championnats de France est définie dans les règles spécifiques de la discipline en début de saison sur proposition de la CNS Bench-Rest à la Direction Technique National et sera diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.5.1. Qualification

L'accès aux Matchs de qualification est libre.

A.5.2. Buts

Constituer un des tirs de classement pour :

- · Le Championnat Régional,
- · La qualification aux Championnats de France,
- · La composition des Equipes de France

A.5.3. Résultats et fiches d'engagements

À l'issue de chaque Match de qualification et sous couvert du Responsable Compétition Ligue, le Président de la CNS ou son représentant envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir Calendrier),
- · Aux Responsables Compétition des Ligues concernées.

À l'issue de tous les matches de qualification il donne, sous couvert du Responsable Compétition Ligue, aux tireurs présents et qualifiés après y avoir apposé sa signature, la fiche d'engagement aux Championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir, et le classement obtenu.



A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV

La liste officielle des matchs du circuit national TSV, qualificatifs aux Championnats de France, est définie en début de saison par la CNS Tir Sportif de Vitesse. Elle est diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.6.1. Qualification

L'accès aux Matchs du circuit national est libre et s'effectue sous couvert des Responsables TSV et Présidents des Clubs habilités pour cette discipline.

A.6.2. Buts

- Constituer un classement sur ces matchs
- permettre l'accès aux Championnats de France.

A.6.3. Résultats et inscriptions

À l'issue de chaque match du circuit, le responsable de l'organisation envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir Calendrier),
- Aux Présidents des Clubs habilités pour le TSV.
- A tous les RCL par le biais du service OCC.

À l'issue de tous les matchs du circuit, les tireurs ayant participé à au moins un match, peuvent s'inscrire aux championnats de France.

Les tireurs s'inscrivent directement à ceux-ci sur le site internet dédié.



A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A.7.1. Qualification

La qualification d'office aux Championnats de France ne peut être accordée, pour motif exceptionnel, que sur dérogation du Directeur Technique National. Les modalités de qualification sont définies pour chaque épreuve.

A.7.2. Inscriptions individuelles et par équipe - Disciplines sans Quotas

Pour la saison 2016-2017, les inscriptions pour le championnat de France dans ces disciplines, pour les tireurs ayant réalisés les points de qualification, se feront par le biais du système de fiches d'engagement cartonnées.

Les fiches d'engagement seront distribuées aux tireurs qualifiés individuellement à l'issue, soit :

- Des Championnats Régionaux Armes Anciennes et Silhouettes Métalliques
- Des Matchs de qualification pour le Bench-Rest

Elles doivent être envoyées, dûment complétées à l'OCC-FFTir avant la date limite. (Voir Calendrier). Toute réception hors délai entraînera la nullité des engagements tant en individuel que par équipe. La FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et confirme par mail, aux clubs, la liste des tireurs qualifiés.

Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place jusqu'à la veille du jour de tir de l'épreuve et de la catégorie concernées.

A.7.3. Inscription individuelle et par équipe pour les Disciplines à Quota de places et Disciplines Plateau :

L'inscription individuelle pour le championnat de France dans ces discipline, pour les tireurs étant qualifiés par le système de quotas de qualification, est validée par le président du club via l'interface ITAC. Les présidents de club recevront en début de saison une notice explicative pour réaliser ces inscriptions en ligne.

À l'issue des Championnats Régionaux, la FFTir établit le classement des tireurs par épreuve et catégories concernées (palmarès national des Championnats Régionaux - voir A.2.1.1.) et publie les listes des tireurs qualifiés sur le site internet de la FFTir avec la date limite de validation des listes d'inscription par chaque club sur l'interface ITAC.

A la date limite, la FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et en informe par mail les correspondants de Club (référencés sur ITAC) par le biais de la confirmation d'engagement et de la facture.

Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées



à la composition des équipes peuvent se faire sur place avant qu'un des membres de l'équipe n'ait commencé son tir.

A.7.4. Buts

Selon l'épreuve et la catégorie concernées :

- Délivrer le titre de Champion de France individuel et par équipe,
- Constituer le cas échéant, un tir de Sélection Nationale.
- Permettre, dans les catégories et disciplines concernées, aux meilleurs tireurs du classement d'accéder aux Sélections Nationales.
- Constituer pour certaines disciplines l'un des tirs permettant aux tireurs de figurer au classement national.

A.7.5. Résultats

Les palmarès sont établis par la Direction Technique Nationale, service OCC-FFTir, et diffusés dans les organes de communication de la FFTir.

A.7.6. Récompenses

Au cours des Championnats de France, des récompenses sont décernées dans toutes les épreuves et catégories prévues. Un tireur ayant obtenu une médaille, en individuel ou par équipe, doit être présent, en tenue appropriée à la cérémonie de remise des prix. En cas de force majeure justifiant son absence, la médaille pourra, lors de la cérémonie, être remise à un représentant de son club, de son département ou de sa lique.

A.7.6.1. Classement individuel

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze pour les trois premiers en fonction de la place obtenue et 1 diplôme pour chaque tireur classé dans les six premiers, ou pour les finalistes dans les épreuves pour lesquelles une finale est organisée. Les tireurs classés de la 4ème à la 6ème place (ou 8ème pour les épreuves avec finale) ne seront plus appelés au podium. Les diplômes seront à récupérer auprès de l'accueil FFTir sur la compétition.

A.7.6.2. Classement par équipe

Lors des Championnats de France individuels chaque membre d'une équipe de Club recevra selon la place obtenue, 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, et 1 diplôme pour chacun des 3 premiers Clubs. Ces diplômes seront à récupérer auprès de l'accueil FFTir.





B. RÈGLES SPÉCIFIQUES





B.1. - RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD

B.1.1. Participation

B.1.1.1. Programme individuel

Catégorie spécifique arbalète Field : Vétérans Arbalète, VA, nés avant le 01/01/62

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

107 - Arbalète Match 10 m : JG, D1, et S1.

030 - Arbalète Match 30 mètres : S1.

025 - Arbalète Field 18 m : CG, JG, D1, S1 et VA

900 - Arbalète Field 2 x IR 900 : CG, JG, D1, S1 et VA

A noter pour la saison 2016/2017 : en application du nouveau règlement IAU, les compétitions arbalète match 10 m S1 se feront désormais sur 40 coups et non plus 60.

B.1.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour les toutes épreuves Arbalète Field et Arbalète Match.

B.1.2. Championnats de France

Voir Règles générales, règles spécifiques suivantes, tableaux des points de qualification (épreuves 30m) et tableaux des quotas de participation (épreuves 10 m,18 m et IR900). Les différents échelons de la Gestion Sportive et le Championnat de France se tireront dans les catégories prévues dans la Gestion Sportive.

Les championnats régionaux et départementaux arbalète 18 m se feront <u>impérativement</u> à 18 m sur la cible trispot 18 m.

Finales:

Arbalète Match 10 m : JG, D1 et S1.

Arbalète Match 30 m : S1.

· Arbalète Field 18 m : CG, JG, D1, S1 et VA.



B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M

B.2.1. Participation

B.2.1.1. Programme individuel

Rappel: l'épreuve 60 Balles Couché à 50 m sera comptabilisée au dixième à tous les échelons, dans toutes les catégories.

Exception possible pour les championnats départementaux : Il est convenu que les ligues peuvent décider de faire tirer leurs championnats départementaux au point entier, pour cette épreuve, mais dans cas l'ensemble des départements de la ligue doit mettre en place ce dispositif de comptage. Les modalités de tir doivent être les mêmes (1/10ème ou point entier) pour tous les départements de la ligue.

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

- 104 Carabine 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.
- 501 Carabine 60 balles couché 50 m : MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.
- 502 Carabine 3 x 20 50 m : CF, CG, JF, D1, S2.
- 503 Carabine 3 x 40 50 m : JG, S1.
- 300 60 balles couché 300 m :JG, D1, S1, S2, S3
- 301 Carabine 3 x 20 standard 300 m : S1,
- 302 Carabine 3 x 20 sport 300 m : D1, S2
- 303 Carabine 3 x 40 300 m : S1
- 109 Cible Mobile 10 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2
- 109 Cible Mobile 10 m (20 + 20 coups) : D1
- 110 Cible Mobile Mixte 10 m (20 + 20 coups) : JG, S1, S2, D1
- 505 Cible Mobile 50 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2
- 506 Cible Mobile Mixte 50 m: JG, S1, S2

Toutes les armes mentionnées dans le tableau ci-dessous doivent correspondre aux normes spécifiques définies par les règlements internationaux pour les épreuves 300 m dans les catégories concernées.

ÉPREUVES 300 m					
CATÉGORIE	60 balles couché	3 x 20	3 x 40		
JG	Libre				
D1*	Sport ou Libre	Sport ou Libre			
S1	Libre	Standard	Libre		
S2	Libre	Libre			
S3	Libre				

• Les D1 peuvent tirer avec une carabine libre ou sport au niveau National. Au niveau International, ces deux épreuves se tirent avec des armes "sport".

B.2.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour toutes les épreuves Carabine et Cible Mobile.



B.2.2. Championnats de France

Voir Règles générales, règles spécifiques suivantes, tableaux des quotas de participation (épreuves 10 et 50 et 300 mètres et Cible Mobile).

B.2.2.1. Carabine 10 et 50 mètres

Sur le championnat de France 50 m, si le nombre de tireurs qualifiés dans une catégorie est supérieur au nombre de places disponible dans une série de tir, deux éliminatoires seront organisés. Le règlement ISSF servira à déterminer les qualifiés pour le match final qui sera suivi d'une finale éventuelle.

L'épreuve carabine 3 x 20 à 50 m ne peut, en aucun cas, être organisée conjointement avec l'épreuve carabine 60 balles couché.

Finales:

- Carabine 10 m: JF, JG, D1, et S1.
- · Carabine 60 balles couché 50 m : JG et S1.
- Carabine 3 x 20 50 m : JF et D1.
- Carabine 3 x 40 50 m : JG et S1.

B.2.2.2. Carabine 300 mètres

Dans l'épreuve carabine 60 balles couché à 300 m et pour toutes les catégories, pour être qualifié au Championnat de France, il faut entrer dans les quotas lors des Championnats Régionaux. Il est rappelé aux Départements et Ligues qui organisent leurs Championnats sur des installations de tir à 200 m que la cible à utiliser est la cible « C200/300 » qui est l'exacte reproduction de la Cible C300 à 200 m.

Pour les épreuves carabine 3 positions 300 m (3 x 20 et 3 x 40), l'accès direct est possible dans la limite des places disponibles à condition que le tireur concerné ait participé dans ces mêmes épreuves aux Championnats de France 50 m de la saison sportive en cours et sous réserve d'être qualifié dans une autre épreuve 300 m.

B.2.2.3. Cible Mobile

Pour les catégories juniors filles, elles doivent se surclasser en Dames ou en juniors garçons dés les départementaux.

Finales: Cible Mobile 10 m - Medal Match: JG, D1, et S1

B.2.3. Coupe de France des Ligues à 300 m

B.2.3.1. Participation - Composition des équipes de Ligue

Les équipes sont composées de trois tireurs, avec au minimum un tireur "Dame" ou "Jeune" (Cadet ou Junior de moins de 20 ans). Tous les surclassements prévus par la GESTION SPORTIVE sont autorisés. Chaque Ligue ne peut engager qu'une équipe. La ligue transmettra la composition de son équipe à la FFTir par email à l'adresse occ-fftir@fftir.org au moins un mois avant le début du championnat de France.



B.2.3.2 Déroulement

Elle sera organisée lors du Championnat de France 300 m. Les Ligues doivent inscrire leurs équipes par le biais de la fiche d'inscription disponible sur le site internet fédéral.



B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET CARABINE 22 HUNTER

B.3.1. Participation

B.3.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

996 - Carabine 22 Hunter à 50 m : S1

997 – Bench-Rest Carabine lourde 100 m, 200 m : S1 998 – Bench-Rest Carabine légère 100 m et 200 m : S1

999 - Hunter Carabine 100 et 200 m : S1

CATÉGORIES	SURCLASSEMENTS
CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3	imposé S1

B.3.1.2. Équipes

Voir Règles générales et critères suivants :

En Bench-Rest : Un classement par équipe de club est effectué lors du Championnat de France pour le Two Gun Aggregate et le Hunter (100m + 200m).

En carabine 22 Hunter : un classement par équipe de club est effectué lors du championnat de France – équipes de 3 tireurs.

B.3.2. Championnats de France

Voir Règles générales et Règles spécifiques suivantes :

B.3.2.2.1 Bench-Rest

Au minimum, 4 matches de qualification sont organisés et, si possible dans des régions différentes. Il est obligatoire de participer à l'un d'entre eux. Éventuellement, sur demande de certains clubs, des matchs supplémentaires pourraient, en nombre limité et après examen de la CNS avant le début de la saison sportive, être intégrés au calendrier officiel. (Le calendrier des matches sera diffusé sur le site internet fédéral).

Calendrier des Matchs de qualification Bench-Rest :

Férebrianges : juillet 2016 Volmerange : septembre 2016

La Fare : octobre 2016 La Fare : mars 2017 Volmerange : avril 2017 Souppes : mai 2017

Pour participer au championnat de France 2016, il faudra avoir tiré au moins un de ces

matchs qualificatifs.



Ces Matchs peuvent également servir de support à la constitution d'un tir de sélection.

Hunter 100 et 200m:

L'accès au Championnat de France est libre.

B.3.2.2.1 Carabine 22 hunter

Le championnat de France 22 hunter aura lieu en même temps que le championnat de France Bench-Rest.

Après le 21 mai 2017, les 45 premiers tireurs du classement du circuit 22 hunter seront qualifiés pour le championnat de France. Ils s'inscriront à celui-ci par le biais de l'interface ITAC. En cas désistement, les tireurs suivants du classement national pourront être repêchés.

Match:

2 jours de compétition. 3 matchs par jour avec changement de postes à chaque match.



B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 et 50 M

B.4.1. Participation

B.4.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

100 - Pistolet 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.

102 - Pistolet vitesse 5 Cibles 10m: CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3

103 - Pistolet standard 10m : CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3

253 - Pistolet Vitesse 25m: CG, JG, S1, S2.

250 - Pistolet Standard 25m: CG, JG, D1, S1, S2, S3,

252 - Pistolet 25 m: CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.

251 - Pistolet Percussion centrale 25 m: S1, S2, S3.

500 - Pistolet 50 m : CG, JG, D1, S1, S2, S3.

B.4.1.2. Equipes

Un classement par équipe établi pour toutes les épreuves Pistolet.

B.4.2. Championnats de France

Voir Règles générales et tableaux des quotas de participation.

Finales:

Pistolet 10 m: JF, JG, D1, S1

Pistolet Vitesse 5 cibles 10 m: JF, JG, D1 et S1

Pistolet Vitesse 25 m: JG, S1

Pistolet 50 m : JG, S1 Pistolet 25 m : JF, D1



B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES

B.5.1. Participation

B.5.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

Armes d'épaule :		<u>Classements</u>
 N° 6/701 MIQUELET N° 6/702 MAXIMILIEN N° 6/703 MINIE N° 6/704 WHITWORTH N° 6/704 WHITWORTH N° 6/708 WALKYRIE N° 6/714 TANEGASHIMA N° 6/715 VETTERLI N° 6/715 VETTERLI N° 6/716 HIZADAI N° 6/736 PENSYLVANIA N° 6/737 LAMARMORA 	S1 S1 S1 JG D1 S1 JG S1 S1	Origine, Réplique Origine, Réplique Origine, Réplique Origine, Réplique O et R confondues Origine, Réplique Origine, Réplique O et R confondues Origine, Réplique Origine, Réplique Origine, Réplique Origine, Réplique
Armes de poing :		<u>Classements</u>
 N° 6/705 COMINAZZO N° 6/706 KUCHENREUTER N° 6/706 KUCHENREUTER N° 607 COLT N° 712 MARIETTE N° 712 MARIETTE N° 6/723 MALSON N° 6/728 TANZUTSU 	S1 JG S1 S1 JG S1 S1	Origine, Réplique Origine, Réplique O et R confondues Origine Réplique Réplique Origine, Réplique Origine, Réplique
Tir sur plateaux :		Classements
 N° 6/721 MANTON N° 6/722 LORENZONI N° 6/722 LORENZONI 	S1 S1 JG	Origine, Réplique Origine, Réplique O et R confondues

^{*} Crosse de joue

Toutes les disciplines sont tirées en deux versions : O : Origine et R : Réplique. À l'exception des épreuves Colt (N°7) et Mariette (N°12) qui sont tirées respectivement en origine et en réplique uniquement, et des disciplines incluant un classement Juniors

^{**} Fusil libre



Garçons (voir tableau ci-dessus) qui font l'objet d'un classement Origine et Réplique confondues.

Lorsqu'une discipline est tirée en 2 versions Origine et Réplique, un tireur peut participer soit dans la version O (Origine), soit dans la version R (Réplique), mais pas dans les deux.

Les tireurs utilisant une arme d'origine, doivent être en mesure de présenter un certificat d'authenticité (expert agréé auprès des tribunaux).

Une arme de fabrication artisanale doit obligatoirement être contrôlée par un banc d'épreuve officiel et être conforme, preuves à l'appui, à un modèle d'arme ayant historiquement existé (photo de l'arme et lieu d'exposition comme par exemple un musée...). Pour les Répliques, le certificat émis par la FFTir doit être validé par l'autorité concernée (arbitres, président de ligue...)

Une arme ne peut être utilisée que par deux personnes au maximum selon le règlement MLAIC (§ 4.7.A.1)

	SURCLASSEMENTS POSSIBLES							
		DISCIPLINES						
CATÉGORIES	N°1,2,3,14,16,5,7, 23, 28, 36 et 37	N° 8	N° 4,6,12,15, 21 et 22					
CF	imposé S1	imposé D1	imposé JG					
CG	imposé S1		imposé JG, S1					
JF	imposé S1	imposé D1	imposé JG, S1					
JG	imposé S1		possible S1					
D1	imposé S1		imposé S1					
D2	imposé S1	imposé D1	imposé S1					
D3	imposé S1	imposé D1	imposé S1					
S1								
S2	2 imposé S1 imposé S		imposé S1					
S3	imposé S1		imposé S1					

B.5.1.2. Équipes

Voir Règles générales et critères suivants :

Une équipe est formée de trois tireurs excepté dans la discipline N° 11 Versailles (combiné N° 9 + N° 10) et dans la discipline N° 17 Amazone (équipe de deux tireuses N° 8).

Les équipes peuvent être composées de tireurs utilisant indistinctement des armes d'origine ou des répliques. La même arme ne peut être utilisée que par un des tireurs composant une équipe dans une épreuve donnée.



Une équipe ne peut être composée que par des tireurs de la même catégorie (S1, D1 ou JG). Les équipes Juniors sont autorisées dans les épreuves N° 13, 18, 20, 24 et 35.

Dénomination des équipes en fonction des épreuves :

Armes d'épaule :

• N° 9	GUSTAV ADOLPH	(Règles du N° 1 Miquelet).
• N° 10	PAULY	(Règles du N° 3 Minié).
• N° 11	VERSAILLES	(Combiné N° 9 Miquelet + N° 10 Minié).
• N° 17	AMAZONS	(Règles du N° 8 Walkyrie).
• N° 19	NAGASHINO	(Règles du N° 14 Tanegashima).
• N° 20	RIGBY	(Règles du N° 4 Whitworth).
• N° 24	PFORZHEIM	(Règles du N° 15 Vetterli).
• N° 26	WEDGNOCK	(Règles du N° 2 Maximilien).
• N° 40	ENDFIELD	(Règles du N°37 Lamarmora)
• N° 42	KOSSUTH	(Règles du N°36 Pensylvania)

Armes de poing:

• N° 13	PETERLONGO	(Règles des N° 7 Colt et N°12 Mariette).
• N° 18	BOUTET	(Règles du N° 6 Kuchenreuter).
• N° 25	WOGDON	(Règles du N° 5 Cominazzo).
• N° 39	KUNIMOTO	(Règles du N° 28 Tanzutsu).

Tir sur plateaux:

• N° 34	HAWKER	(Règles du N° 21 Manton)
• N° 35	BATESVILLE	(Règles du N° 22 Lorenzoni)

B.5.2. Championnats de France

Voir Règles générales, Règles spécifiques suivantes et tableaux des points.

<u>Sur les championnats de France</u>, si un classement comprend moins de 4 tireurs dans une des deux versions Origine ou Réplique, un classement unique regroupant les deux versions intitulé "Réplique" sera institué et les tireurs concernés seront intégrés à ce classement."

Finales

Manton origine : S1
 Lorenzoni origine : S1
 Manton réplique : S1
 Lorenzoni réplique : S1

Les 6 premiers tireurs à l'issue de la 1° planche sont qualifiés pour la Finale dans chaque épreuve. En cas d'égalité, la qualification à la finale se détermine en remontant les plateaux cassés.



POINTS DE M	I <mark>AÎTRISE ARME</mark>	S ANCIENNES	;
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
MIQUELET	601 / 701	93	93
MAXIMILIEN	602 / 702	89	94
MINIE	603 / 703	94	94
WHITWORTH	604 / 704	96	98
COMINAZZO	605 / 705	90	93
KUCHENREUTER	606 / 706	96	98
COLT	607	96	
MARIETTE	712		97
WALKYRIE			95
TANEGASHIMA			98
VETTERLI	615 / 715	98	99
HIZADAI	616 / 716	91	98
MANTON	621 / 721	23	23
LORENZONI	622 / 722	24	24
MALSON	623 / 723	80	85
TANZUTSU	628 / 728	85	91
PENSYLVANNIA	636 / 736	92	96
LAMARMORA	637 / 737	96	96



B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR

B.6.1. Participation

B.6.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§) suivants :

158 - Arbalète Field 10 m : MF, MG.

154- Carabine 10 m: PF, PG, BF, BG, MF, MG

105 - Carabine 3 x 10 (3 positions) 10 m : MF, MG

159 - Cible Mobile 10 m: BG, MG

150 - Pistolet 10 m: PF, PG, BF, BG, MF, MG

101 - Pistolet 3/7: MF, MG

152- Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 m: MF, MG

Plateaux: BF, BG, MF, MG, CF Mini Fosse, CG Mini Fosse, CF Mini Skeet et CG Mini

Skeet (catégories filles et garçons confondus)

Un tireur ne peut pas, quelle que soit sa catégorie, au cours de la même saison, participer dans la même épreuve et la même catégorie à la fois aux compétitions Ecoles de Tir et Hors Écoles de Tir sauf dans le cadre du championnat de France des Clubs 10 m où il peut concourir à la fois en adulte et en Ecoles de tir.

Les matchs Carabine 10 mètres pour toutes les catégories sont comptés au dixième et non plus au point entier. L'épreuve carabine 3x10 reste, elle, comptée au point entier.

B.6.1.2. Équipes

Classement par équipe garçons et filles confondus établi pour les épreuves Écoles de Tir dans les catégories :

- Poussins,
- Benjamins,
- Minimes,
- Cadets (plateau)

B.6.2. Championnats de France

Voir Règles générales et tableaux des quotas de participation.

Lors des championnats régionaux et départementaux, en terme d'organisation le nombre maximum de coup par carton sera limité à deux maximum pour le pistolet 10 m.

Les médaillés (podium) en mini FO et mini SO seront obligés l'année qui suit ce podium de tirer en FO ou SO classique.

Finales

152- Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 m: MF, MG

Les 8 premiers tireurs à l'issue des séries sont qualifiés pour la phase finale éliminatoire sous forme de duel (selon le Règlement d'Arbitrage Ecole de Tir).



B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT

B.7.1. Participation

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

<u>001 - Fosse Olympique</u> : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3 <u>002 - Skeet Olympique</u> : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3 <u>003 - Double Trap</u> : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3

Les tirs des championnats régionaux se font sur le même programme que le championnat de France, c'est à dire 125 plateaux pour les hommes et 75 plateaux pour les dames en FO et SO – Pour le Double Trap dans toutes les catégories, 90 à 150 plateaux (en fonction des contraintes liées aux installations du club).

B.7.2. Championnats de France

Voir Règles générales et Règles spécifiques suivantes.

L'accès aux Championnats de France est open sous réserve de participation au Championnat Régional et en fonction du nombre de places disponibles.

Dans toutes les catégories masculines, conformément à la réglementation internationale, le programme est de 125 plateaux en FO et SO, et de 150 plateaux en DT. Il est de 75 plateaux en SO et FO et 120 plateaux en DT pour les catégories CF, JF et D1 (tir de 150 plateaux pour ces catégories mais prise en compte pour le classement des seules 4 premières séries – total sur 120)

Le titre de champion de France n'est décerné qu'à l'issue de la Finale regroupant les 6 meilleurs tireurs S1.

Equipes:

Classement par équipe établi pour les épreuves DT, toutes catégories confondue. Une équipe par club est autorisée. Les catégories Juniors Filles et Dames (mais avec leur score sur 150) peuvent être incluses dans ces équipes.

Finales:

Les finales seront organisées, pour toutes les catégories, même si le nombre de tireurs inscrits est inférieur à 6. Le format de finale ISSF sera appliqué dans son intégralité sauf s'il n'y a que 3 tireurs ou moins. Dans ce cas, le déroulement de la finale sera modifié.

Skeet Olympique : JF, JG, D1, S1Fosse Olympique : JF, JG, D1, S1

• Double Trap: JG, S1



B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES

B.8.1. Participation

B.8.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

Gros Calibre: • 400 - Revolver position libre S1

• 401 - Production position libre S1

402 - Unlimited S1403 - Debout S1

· Combiné Gros Calibre

Petit Calibre: • 404 - Revolver position libre S1

• 405 - Production position libre S1

406 - Unlimited S1407 - Debout S1.Combiné Petit Calibre

Field Pistol: • 408 - Production Visée ouverte S1

• 409 - Production Visée optique S1

Combiné Field Pistol

Carabine 22 LR: • 410 - Carabine Légère S1

411 - Carabine Silhouette S1
Combiné Carabine 22 LR

Combiné Debout : • Debout Gros Calibre

Debout Petit Calibre

Field Pistol Production Visée ouverte
Field Pistol Production Visée Optique

Les échelons de la GESTION SPORTIVE Gros Calibre Unlimited se tirent sur des demi cibles (cibles Field) avec un calibre minimum de 6 mm. Les échelons de la GESTION SPORTIVE Petit Calibre Unlimited se tirent sur des cibles carabine petit calibre.

DISCIPLINES IMSSU SILHOUETTES MÉTALLIQUES							
CATÉGORIES	SURCLASSEMENTS						
CF* & CG* imposé S1							
JF & JG imposé S1							
D1, D2 & D3	imposé S1						
S1	-						
S2 & S3 imposé S1							
* Disciplines Petit calibre uniquement							



B.8.1.2. Équipes

Voir Règles générales et critères suivants :

Un classement par équipe de club est effectué pour :

- Le combiné Gros Calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
- Le combiné Petit Calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
- Le combiné Field Pistol (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
- Le combiné Carabine 22 LR (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
- Le combiné Debout (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves Debout).

B.8.2. Championnats de France

Voir Règles générales, Règles spécifiques suivantes et tableaux des points.

Pour se qualifier aux Championnats de France, la participation aux 2 échelons (Départementaux et Régionaux) est obligatoire.

Les Championnats Départementaux et Régionaux sont qualificatifs en une ou deux fois.

Les barrages pour toutes les épreuves se feront jusqu'à la 3^e place.

Lors du Championnat de France, un tir carabine Gros Calibre à 200 m sera organisé. Cette épreuve ne rentre pas dans le programme officiel de la Gestion Sportive.



B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES

B.9.1. Participation

B.9.1.1. Programme individuel

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

- 810 Fusil à répétition
- 812 Fusil Modifié
- 815 Fusil Semi Automatique « gros calibre »
- 816 Fusil Semi-Automatique « petit calibre » (cal. .222 et .223)
- 820 Carabine .22 LR
- 830 Pistolet/Revolver
- 831 Vitesse Militaire
- 832 Armes de poings Authentiques (même programme que l'épreuve 830 mais avec les armes détaillés dans le règlement TAR spécifique à cette épreuve).

B.9.1.2. Équipes

Un classement par équipe établi pour chaque épreuve (voir Règles générales.)

B.9.2. Championnats de France

Voir Règles générales, Règles spécifiques suivantes et quotas de places de qualification.

La qualification aux Championnats de France, implique obligatoirement la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional. C'est uniquement lors de cet échelon que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

Tableau des catégories					
CATÉGORIE SURCLASSEMEN					
CF*, CG*, JF, JG, D1, D2, D3 S1, S2 & S3	Imposé S1				

Pour les départements qui n'ont pas la possibilité de tirer les épreuves 200 m à cette distance, une dérogation sera accordée pour tirer à 100 m. Cette dérogation ne vaut que pour les départements et pas pour les ligues.

* Attention:

Interdiction de surclassement pour les cadets dans les épreuves tirées avec des armes de gros calibre – la seule épreuve TAR autorisée pour les cadets est donc la 820 - carabine 22 LR.



B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE

B.10.1. Participation

Voir Règles générales et tableaux (§ C) suivants :

Rappel:

La participation au Tir Sportif de Vitesse est réservée aux tireurs licenciés dans les clubs habilités pour cette discipline et sous la responsabilité de leur Président de club et du responsable TSV. Lors des compétitions, tout tireur ne pouvant présenter sa licence (visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical) ne peut en aucun cas y participer. De plus, la fiche d'inscription doit être obligatoirement signée par le Président et le Responsable Tir Sportif de Vitesse du Club.

B.10.1.1. Programme individuel

Épreuves:

HANDGUN: Open, Modified, Standard, Revolver, Classic, Production.

RIFLE: Open Semi Auto Rifle – Standard Semi Auto Rifle – Open Manual Action Rifle – Standard Manual Action Rifle – Mini Rifle Open – Mini Rifle Standard

Lors de Compétitions comportant un classement International, le Règlement IPSC sera appliqué pour la détermination des catégories.

Rappel des catégories d'âge IPSC :

- Dame : Tireuses féminines (une tireuse féminine de **moins de 18 ans** au premier jour du match peut tirer en Junior)
- Junior : Tireurs âgés de moins de 18 ans au 1er jour du match
- Senior : Tireurs âgés de 50 ans au 1er jour du match
- Super Senior : Tireurs âgés de 60 ans au 1er jour du match.

Un compétiteur âgé de 60 ans au premier jour de la compétition peut concourir dans la Catégorie Senior uniquement si la Catégorie Super Senior n'est pas validée (moins de 5 participants).

B.10.1.2. Équipes

Un classement par équipe de club est effectué dans chaque Epreuve lors du Championnat de France. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par Epreuve et Catégorie.

Une équipe est formée de quatre tireurs du même club (habilités par la FFTir pour la pratique de cette discipline), ces derniers étant qualifiés individuellement au Championnat de France et sélectionnés par leur responsable.



Seuls les résultats des 3 meilleurs tireurs de l'équipe sont pris en compte pour le classement, à la condition toutefois qu'ils apparaissent en match au classement individuel et qu'ils aient effectivement tiré pendant les jours officiels de la compétition.

B.10.2. Championnats de France

B10.2.1 – Championnat de France Handgun

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Handgun

B10.2.1 – Championnat de France Rifle

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Rifle

Calendrier des matchs du circuit national : Voir site internet fédéral

(*) Ces critères de qualification concernent également les arbitres, les arbitres stagiaires et en recyclage ainsi que les candidats moniteurs stagiaires appartenant à des clubs possédant l'habilitation TSV.



C. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE



ID	Libellé Catégorie de tir	Nb coups	(avec ou sans surclassement)				en 1 fois	en 2 fois
			CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR					
100			Pistolet 10 mètres					
CF	Cadets Filles	40	MF CF	100	CF	86*		ļ
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	100	CG	86*		L
JF	Juniors Filles	40	CF JF	100	JF	50*		ļ
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	100	JG	86 *		ļ
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	100	D1	86*		ļ
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	100	S1	86*		ļ
D2	Dames 2	40	D2 D3	100	D2	86		ļ
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	100	S2	86		ļ
D3	Dames 3	40	D3	100	D3	70		}
S3	Seniors 3	60	D3 S3	100	S3	86		
102	On data Filler	10	Pistolet Vitesse 10 mètres MF CF	100	05	05+		
CF	Cadets Filles	40	MF MG CF CG	102	CF CG	25* 70*		
CG JF	Cadets Garçons	40 40	CF JF	102 102	JF	20*		·
JG	Juniors Filles Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	102	JG	45*		
	- 		CF JF D1 D2 D3			50*		
D1 S1	Dames 1 Seniors 1	40 40	CF G JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	102 102	D1 S1	96*		[
D2	Dames 2	40	D2 D3	102	D2	36		[
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3		S2	80		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	102 102	S3	60		
103	Seriiors 3	40	Pistolet Standard 10 mètres	102	33	00		
CG	Cadets Garçons	40	MF MG CF CG	103	CG	104*		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	103	JF	30*		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	103	JG	45*		····
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	103	D1	80*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	103	S1	184*		
D2	Dames 2	40	D2 D3	103	D2	80		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	103	S2	156		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	103	S3	108		
104	Corners o		Carabine 10 mètres	1 .00				
CF	Cadets Filles	40	MF CF	104	CF	86*		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	104	CG	86*		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	104	JF	86*		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	104	JG	86*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	104	D1	86*		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	104	S1	86*		
D2	Dames 2	40	D2 D3	104	D2	56		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	104	S2	86		
D3	Dames 3	40	D3	104	D3	30		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	104	S3	86		
107			Arbalète Match 10 mètres					
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	107	JG	36*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	107	D1	38*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	107	S1	75*		
025			Arbalète Field 18 mètres					
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	025	CG	71		ļ
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	025	JG	45		ļ
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	025	D1	116		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	025	S1	116		
VA	VA	60	VA D2 S2 D2 S3	025	VA	116		
109	1		Cible Mobile 10 mètres	100	100	000		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	109	JG	30*		ļ
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	109	D1	15*		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	109	S1	15*		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	109	S2	10		
110	1		Cible Mobile Mixte 10 mètres	1110	100	00.		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	110	JG	30*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	110	D1	15*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	110	S1 S2	15* 10		
52	Seniore 2							

Seniors 2

S2

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

D2 S2 D3 S3

S2

10

	CHAMPIONNAT DE FRANCE ARBALETE MATCH 30M - ARBALETE FIELD IR900								
030			Arbalète Match 30 mètres						
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	030	S1		1		
900	Arbalète Field IR900								
CG	Cadets Garçons	90	MF MG CF CG	900	CG	8			
JG	Juniors Garçons	90	CF CG JF JG	900	JG	9			
D1	Dames 1	90	CF JF D1 D2 D3 VA	900	D1	17			
S1	Seniors 1	90	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 VA	900	S1	45			
VA	VA	90	VA D2 S2 D2 S3	900	VA	27			

	CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES							
810			Fusil Rép. Man.					
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	810	S1	184		
812			Fusil Armes Modifiées					
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	812	S1	138		
815			FSA - Gros Calibre					
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	815	S1	92		
816			FSA - Petit Calibre					
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	816	S1	92		
820			Carabine 22 Ir					
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	820	S1	224		
830			Pistolet / Revolver					
S1	Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	830	S1	160		
831			Pistolet Vitesse Militaire					
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	831	S1	230		
832			Armes de poings Authentiques					
S1	Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	832	S1	40		

	CHAMPIONNAT DE FRANCE BENCH REST								
996			Carabine 22 Hunter 50 mètres						
S1	Seniors 1	150	MF MG CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3			45			
997			Bench Rest Carabine Lourde						
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				1		
998			Bench Rest Carabine Légère						
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				1		
999	Carabine Hunter								
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				1		

			CHAMPIONNAT DE FRANCE ARMES ANCIENNES			
601 S1	Seniors 1	10	Miquelet Origine CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		81	79
602	Seniors i	10	Maximilien Origine		01	19
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		75	73
603			Minie Origine			
S1 604	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 Whitworth Origine		82	80
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG		74	71
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	-	90	87
605			Cominazzo Origine			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		65	60
606 JG	Juniors Garcons	10	Kuchenreuter Origine CF CG JF JG		76	75
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		91	90
607			Colt			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		89	87
608 D1	Dames 1	10	Walkyrie Origine CF JF D1 D2 D3		82	81
614	Dames i	10	Tanegashima Origine		02	01
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		74	70
615			Vetterli Origine			
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG		75	74
S1 616	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 Hizadai Origine		90	89
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		74	70
621			Manton Origine			
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		17	15
622	Juniora Caracas	25	Lorenzoni Origine CF CG JF JG		12	10
JG S1	Juniors Garçons Seniors 1	25 25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	-	12	10 17
623	Cornors 1		Malson Origine			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		65	60
628	0 1	1 40	Tanzutsu Origine	 	05	
S1 636	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 Pensylvannia Origine		65	60
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		75	72
637			Lamarmora Origine			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		78	75
701 S1	Seniors 1	10	Miquelet Réplique CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		81	79
702	Seriiors i	10	Maximilien Réplique		01	19
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		80	78
703			Minie Réplique			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		82	80
704 JG	Juniors Garçons	10	Witworth Réplique CF CG JF JG		74	71
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		91	90
705			Cominazzo Réplique			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		84	82
706	Junioro Coroono	10	Kuchenreuter Réplique CF CG JF JG	 	76	75
JG S1	Juniors Garçons Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		76 93	92
708	20111010 1		Walkyrie Réplique		50	<u> </u>
D1	Dames 1	10	CF JF D1 D2 D3		84	82
712	luniana Carra	10	Mariette Mariette		70	75
JG S1	Juniors Garçons Seniors 1	10 10	CF CG JF JG CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		76 92	75 91
714	COINOIS I	, ,0	Tanegashima Replique		92	V.
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		86	80
715	lumba O	4.5	Vetterli Réplique			
JG S1	Juniors Garçons Seniors 1	10 10	CF CG JF JG CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		74 91	73 90
716	OCHIOIS I	10	Hizadai Réplique		91	90
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		86	80
721			Manton Réplique			
S1 722	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 Lorenzoni Réplique		18	16
JG	Juniors Garçons	25	CF CG JF JG		12	10
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	1	19	17
723			Malson Réplique			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		75	70
728 S1	Seniors 1	10	Tanzutsu Réplique CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		75	70
736	GEIIIUIS I	10	Pensylvannia Réplique		15	10
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		77	74
737			Lamarmora Réplique			
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		79	76

	CHAMPIONNAT DE FRANCE CIBLE MOBILE 50 M									
505			Cible Mobile 50 mètres "30 + 3	30"						
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	505	JG	12*				
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	505	S1	12*				
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	505	S2	12				
506			Cible Mobile 50 mètres Mixte							
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	506	JG	12*				
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	506	S1	12*				
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	506	S2	12				

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

				CHAMPIONNAT DE FRANC	CE ECOLES DE TIR			
101				Pistolet 3/7	Ecoles de Tir			
MF	Minimes Filles	30	MF		101	MG	32	
MG	Minimes Garçons	30	MG		101	MG	90	
105				Carabine 3 x 1	0 Ecoles de Tir			
MF	Minimes Filles	30	MF		105	MG	45	
MG	Minimes Garçons	30	MG		105	MG	45	
150				Pistolet 10 mètr	res Ecoles de Tir			
PF	Poussins Filles	30	PF		150	PG	30	
PG	Poussins Garçons	30	PG		150	PG	96	
BF	Benjamins Filles	30	BF		150	BG	60	
BG	Benjamins Garçons	30	BG		150	BG	132	
MF	Minimes Filles	40	MF		150	MG	90	
MG	Minimes Garçons	40	MG		150	MG	190	
152				Pistolet Vitesse 10 i	mètres Ecoles de Tir			
MF	Minimes Filles	30	MF		152	MG	30	
MG	Minimes Garçons	30	MG		152	MG	90	
154				Carabine 10 mèt	tres Ecoles de Tir			
PF	Poussins Filles	30	PF		154	PG	144	
PG	Poussins Garçons	30	PG		154	PG	144	
BF	Benjamins Filles	30	BF		154	BG	164	
BG	Benjamins Garçons	30	BG		154	BG	164	
MF	Minimes Filles	40	MF		154	MG	192	
MG	Minimes Garçons	40	MG		154	MG	192	
158				Arbalète Field	d Ecoles de Tir			
MF	Minimes Filles	30	MF		158	MG	20	
MG	Minimes Garçons	30	MG		158	MG	70	
159				Cible Mobile 10 m	nètres Ecoles de Tir			
BG	Benjamins Garçons	30	BF BG		159	BG	5	
MG	Minimes Garçons	40	MF MG		159	MG	15	

			CHAMPIONNAT DE FRANCE PLATEAUX					
001			Fosse Olympique					
CF	Cadets Filles	75	MF CF				1	
CG	Cadets Garçons	125	MG CG				1	
JF	Juniors Filles	75	CF JF				1	
JG	Juniors Garçons	125	CF CG JF JG				1	
D1	Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3				1	
S1	Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				1	
S2	Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3				1	
S3	Seniors 3	125	D3 S3				1	
003			Double Trap					
CF	Cadets Filles	120	MF CF				1	
CG	Cadets Garçons	150	MG CG		က္ဆ		1	
JF	Juniors Filles	120	CF JF		orie		1	
JG	Juniors Garcons	150	CF CG JF JG		Catégories		1	
D1	Dames 1	120	CF JF D1 D2 D3	003	ပ္မ		1	
S1	Seniors 1	150	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		Toutes		1	
S2	Seniors 2	150	D2 S2 D3 S3		ᅙ		1	
S3	Seniors 3	150	D3 S3				1	
002			Skeet Olympique					
CF	Cadets Filles	75	MF CF				1	
CG	Cadets Garcons	125	MG CG			1	1	
JF	Juniors Filles	75	CF JF				1	
JG	Juniors Garcons	125	CF CG JF JG				1	
D1	Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3				1	
S1	Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				1	
S2	Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3				1	
S3	Seniors 3	125	D3 S3				1	
111			Plateaux Ecoles de Tir	•				
BG	Benjamins Garçons	30	BF BG	111	BG		1	
MG	Minimes Garçons	30	MF MG	111	MG		1	
112			Mini Fosse Ecoles de Tir					
CG	Cadets Garçons	40	CF CG	112	CG		1	
113			Mini Skeet Ecoles de Tir					
CG	Cadets Garçons	40	CF CG	113	CG		1	

			CHAMPIONNAT DE FRANCE 25 & 50 M				
250			Pistolet Standard				
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	250	CG	57*	
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	250	JG	57*	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	250	D1	57*	
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	250	S1	57*	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	250	S2	57	
S3	Seniors 3	60	D3 S3	250	S3	57	
251			Pistolet Percussion Centrale				· ·
S1	Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	251	S1	57*	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	251	S2	57	
S3	Seniors 3	60	D3 S3	251	S3	57	
252			Pistolet 25 mètres				
CF	Cadets Filles	60	MF CF	252	CF	28*	
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	252	CG	57*	
JF	Juniors Filles	60	CF JF	252	JF	28*	
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	252	JG	57*	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	252	D1	57*	
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	252	S1	57*	
D2	Dames 2	60	D2 D3	252	D2	57	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	252	S2	57	
S3	Seniors 3	60	D3 S3	252	S3	57	
253			Pistolet Vitesse Olympique				·
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	253	CG	23*	
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	253	JG	23*	
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	253	S1	35*	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	253	S2	35	
500			Pistolet 50 mètres				
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	500	CG	28*	
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	500	JG	28*	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	500	D1	56*	
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	500	S1	56*	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	500	S2	56	
S3	Seniors 3	60	D3 S3	500	S3	56	
501			Carabine 60 balles couché				
MF	Minimes Filles	60	MF	501	MF	28	
MG	Minimes Garçons	60	MF MG	501	MG	28	
CF	Cadets Filles	60	MF CF	501	CF	56*	
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	501	CG	56*	
JF	Juniors Filles	60	CF JF	501	JF	56*	
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	501	JG	56*	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	501	D1	56*	
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	501	S1	112*	
D2	Dames 2	60	D3 D2	501	D2	56	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	501	S2	56	
S3	Seniors 3	60	D3 S3	501	S3	56	
502			Carabine 3 x 20				
CF	Cadets Filles	60	MF CF	502	CF	56*	
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	502	CG	56*	
JF	Juniors Filles	60	CF JF	502	JF	56*	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	502	D1	56*	
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	502	S2	56	
503			Carabine 3 x 40				
JG	Juniors Garçons	120	CF CG JF JG	503	JG	56*	
S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	503	S1	56*	

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

	CHAMPIONNAT DE FRANCE CARABINE 300 M										
300		Carabine 300m 60 BC									
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	300	JG	11					
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	300	D1	22					
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	300	S1	34					
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	300	S2	33					
S3	Seniors 3	60	D3 S3	300	S3	29					
301			Carabine 300m 3x20 Standa	ırd							
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	301	S1	11					
302			Carabine 300m 3x20 Arme Sport	ou Libre							
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	302	D1	11					
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	302	S2	11					
303			Carabine 300m 3x40								
S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	303	S1	22					

			CHAMPIONNAT DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES			
400			Gros Calibre Revolver Position Libre			
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		28	26
401		<u> </u>	Gros Calibre Production Position Libre			
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		30	28
402			Gros Calibre Unlimited			
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		24	20
403			Gros Calibre Debout			
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		18	16
404			22 Ir Revolver Position Libre			
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		30	28
405			22 Ir Production Position Libre			
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		32	30
406			22 Ir Unlimited	 		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		20	18
407			22 Ir Debout	 		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		18	16
408			Field Visée Ouverte			
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		20	18
409			Field Visée Optique	 		
S1	Seniors 1	40	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		22	20
410			Carabine 22 Ir légère			
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		14	10
411			Carabine 22 Ir Silhouette			
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		16	12







www.fftir.org